

EDITORIAL par Monique Delannoy (*)

En route pour un PLU durable

Je ne peux m'empêcher de penser au nouveau cap pour Cucq Trépied Stella-Plage et aux outils nécessaires pour aboutir à un Plan Local d'Urbanisme fiable, équitable et sécurisé !

Car c'est bien de travail collectif qu'il faut pour construire l'avenir de notre commune, lequel ne peut se faire sans cap et sans participation citoyenne.

Le PLU doit d'abord se construire avec les habitants, les commerçants, les associations, les professionnels de l'environnement et du bâtiment, les investisseurs, les écoles, les clubs sportifs, les créateurs et toutes les personnes concernées.

Ce doit être un vaste champ d'implication citoyenne dans la concertation. Nous proposons qu'il y ait un représentant permanent pour chaque quartier de Cucq Trépied et Stella-Plage, au sein du groupe de projet PLU.

Nous constatons que notre jeunesse est oubliée dans le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) présenté en réunions publiques le 23 janvier à Cucq et le 11 février à Trépied. Avec quasiment rien sur le logement, l'emploi, la création d'entreprises, la croissance.

Alors, à quoi bon organiser de telles réunions publiques trois mois après que le PADD ait été voté et approuvé par le conseil municipal du 25 octobre 2012 ? Le PADD ne peut plus être modifié ni même contesté, le délai de recours étant largement dépassé ! C'est une façon peu démocratique de faire croire aux Autorités qu'il y a eu concertation et respect de la Loi.

Le Développement Durable ne doit pas être qu'une forme d'écologie partisane et fermée qui s'opposerait à tout nouveau projet d'habitat, comme c'est trop souvent le cas malgré les autorisations délivrées et les contrôles de légalité. Il faut aussi voir le logement, l'emploi, le développement social.

Cécile Duflot, ministre verte de « l'Égalité des Territoires et du Logement » ne proclamait-elle pas ce mardi 26 mars 2013 devant les députés « Un toit c'est un droit ! ». Nous voulons bien la croire. Mais nous voulons voir les réalisations sur le terrain, sans contestations, dans le respect de l'environnement.

Il reste encore beaucoup de travail à faire pour une véritable concertation si l'on veut éviter que les réunions PLU ne soient organisées que dans le seul but de rentrer dans le cadre de la Loi.

Et il nous faut absolument sécuriser les futurs documents d'urbanisme afin d'éviter les trop nombreux recours abusifs ou malveillants dirigés contre le développement durable et l'avenir économique et social de notre commune.

Ce n'est qu'ensemble que nous y parviendrons.

(*) secrétaire générale de CTS 2020

Assemblée Générale

Cette année, l'association Cucq Trépied Stella 2020 organisera une journée Portes Ouvertes avec Exposition et Tables rondes à l'occasion de son Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le :

SAMEDI 10 AOUT 2013
MAIRIE DE CUCQ – SALLE DES CONFERENCES

Organisation prévisionnelle de la journée :

- à partir de 9h30 : exposition
- de 10h à 12h : tables rondes
- à partir de 14h30 : accueil des participants à l'AG
- de 15h à 18h : restitution des tables rondes et Assemblée générale de CTS 2020.

Toute suggestion de thème sera la bienvenue.

Les thèmes retenus pour les Tables rondes seront précisés dans la convocation à l'AG qui sera envoyée fin juin 2013.

Les personnes intéressées par les Tables rondes du matin et qui souhaitent y participer sont priées de nous le faire savoir par messagerie, courrier ou téléphone.

Supplément spécial

Nous vous faisons parvenir le document de 12 pages intitulé « Nos propositions pour un Aménagement Durable de Cucq Trépied Stella-Plage ». Ce document a été transmis aux Services de l'Etat et à l'Administration et diffusé aux habitants de la commune, aux acteurs économiques et aux élus locaux. A CONSERVER ET FAIRE CONNAITRE.

Association « Cucq Trépied Stella 2020 »

Nature - Environnement - Cadre de Vie - Patrimoine

Nos propositions

*pour un Aménagement
et un Développement Durable
de Cucq Trépied Stella-Plage*

*en vue de l'élaboration du
Plan Local d'Urbanisme*

CONCERTATION PUBLIQUE - Janvier 2013

André Kovacs, président de CTS 2020

Comment intégrer l'objectif présidentiel dans notre PLU ?

Les mises en chantier ont chuté de 20% l'an dernier, éloignant chaque jour un peu plus l'objectif du Président de la République de 500 000 nouveaux logements annuels.

Parmi les 20 mesures annoncées par le gouvernement figurent les 3 annonces fortes suivantes :

- la simplification des longues procédures administratives,
- des dérogations aux règles d'urbanisme seront permises afin de mieux utiliser les ressources foncières, (*au niveau des PLU et des SCOT en particulier*),
- la lutte contre les recours abusifs passera par un examen accéléré des oppositions et des contentieux, mais également par des sanctions financières alourdies à l'encontre des auteurs de recours « malveillants ».

Extraits : « *Le Point* » du 28/03/2013).

Ces 3 points forts du plan d'urgence du Président de la République deviennent des atouts positifs pour les communes qui pourront travailler plus sereinement à l'élaboration et à la sécurisation de leurs documents PLU.

Ils doivent donc permettre de lever les contraintes environnementales sur des zones naturelles pouvant s'ouvrir à l'urbanisation sans incidence pour la protection de l'environnement.

Nous voulons que ces 3 points forts annoncés par le gouvernement soient immédiatement pris en compte par l'équipe de projet et rapidement intégrés dans le PADD et le PLU de Cucq Trépied Stella-Plage et dans le SCOT du Pays Maritime et Rural du Montreuillois.

Pourquoi faut-il relever le niveau de la concertation au niveau des Responsables politiques locaux et des Services de l'Etat ?

Localement, le coup de pouce à la construction et les emplois induits par cette activité ne pourra se faire qu'en sécurisant les documents d'urbanisme PLU et SCOT et en raccourcissant les délais d'instruction.

Le PLU de la commune de Cucq et le SCOT du Pays Maritime et Rural du Montreuillois pourraient subir le même sort que le SCOT du Pays du Calais retoqué avec la mention « Reprise du dossier – Arrêt projet SCOT » signifiant que le Préfet du Pas-de-Calais a renvoyé la copie aux élus du territoire pour travail bâclé.

Extrait : « *La Gazette du Nord PdC* du 26/03/2013).

La concertation mise en place par la Municipalité de Cucq avec 3 réunions thématiques regroupant une quinzaine de personnes sur des thèmes mal définis (résidences secondaires – commerces – associations) et 3 réunions publiques sur le diagnostic initial et le PADD semble ne pas avoir atteint ses objectifs avec un document PADD et 6 zones de développement exposés à de possibles recours.

Comment donner plus de poids aux habitants et aux associations locales en les intégrant dans le processus d'élaboration du PLU ?

L'objectif présidentiel est bienvenu car à ce stade de l'élaboration du PADD et du PLU de Cucq, aucune disposition ne vise à « lever tous les freins à la construction », en particulier dans les zones situées le long des routes viabilisées, en poursuite d'urbanisation ou en dent creuse.

Il doit y avoir de la souplesse à ce niveau dans le cadre de la concertation publique et il faut écouter les propositions des habitants.

Avec les ouvertures créées dans le cadre du coup de pouce à la construction, ne faudrait-il pas prendre le temps de la réflexion et de la concertation pour l'élaboration du document SCOT qui doit encadrer les politiques d'aménagement, d'habitat et de développement économique des 4 communautés de communes regroupées au sein du Pays Maritime et Rural du Montreuillois.

Pour le Maire de Berck, M. Jean-Marie Krajewski, en évoquant l'avenir du territoire et de l'élaboration du SCOT : « *Il ne s'agit pas de se marcher sur les pieds, mais d'agir ensemble* ». C'est bien le sens de la cohérence entre territoires maritimes et ruraux et de la cohérence des actions entre-elles.

Il doit en être de même pour l'élaboration des PLU des communes, qui doit se faire en harmonie et en compatibilité avec le SCOT du Pays Maritime et Rural du Montreuillois, en prenant le temps nécessaire pour bien faire et sécuriser la validation des documents d'urbanisme.

Comment ouvrir à l'urbanisation certaines zones naturelles sans intérêt écologique ?

Nous demandons que le SCOT intègre toutes les conditions permettant aux PLU des communes concernées d'ouvrir à l'urbanisation une nouvelle zone d'urbanisation ou une zone naturelle (ZNIEFF – ZICO – Zones humides, ...), réf. : article L.122-2 du Code de l'Urbanisme.

Il faut faire les études d'incidence sur les zones concernées montrant que l'impact de l'urbanisation est négligeable sur l'existant, au niveau de chaque PLU, **démontrer l'absence de risque** pour la biodiversité et les écosystèmes dans les zones considérées et **définir le type de mesures de compensation** (replantations, reconstitutions d'espaces naturels, subvention à une association environnementale, ...).

Nous proposons la tenue d'une table ronde sur ce sujet dans le but d'aboutir à un consensus général.

Cette rubrique est destinée à vous présenter les actions de CTS 2020 auprès des Elus, des Organismes publics et des Services de l'Etat.

Rencontre avec M. Walter KAHN, Maire de Cucq, le 19 mars 2013

SCOT et PLU - Contraintes ZNIEFF

Monsieur le Maire approuve notre présentation et demandera au Syndicat Mixte du Montreuillois d'intégrer dans le SCOT un règlement spécifique permettant aux PLU des communes d'ouvrir à l'urbanisation une nouvelle zone d'urbanisation ou une zone naturelle, sous des conditions générales à définir, en accord avec la représentation locale au SCOT et la DREAL.

Réseaux d'assainissement Eaux Pluviales (EP) et Eaux Usées (EU)

Afin de limiter les effets et la durée de ces inondations à répétition (1995, 2000-2001, 2012-2013), nous demandons une étude concernant la pose de réseaux collectifs EP entre les secteurs sensibles aux inondations et les réseaux existants Bd Labrasse et Bd de Berck, avec le cas échéant la création de mini stations de relevage et de refoulement dans les points les plus bas.

Réseaux d'assainissement Eaux Usées (EU)

Nous demandons une étude technico-économique basée sur la rentabilité des investissements pour réaliser les réseaux d'assainissement EU.

Ce calcul est relativement simple pour chaque rue à partir du nombre total de logements existants et à venir et des consommations d'eau pour calculer la somme des taxes d'assainissement.

Pour le contribuable et la Ville, c'est une bonne solution gagnant/gagnant garantissant l'intérêt général.

Monsieur le Maire propose d'examiner la faisabilité des 2 propositions concernant les réseaux d'assainissement EP et EU.

Travaux Boulevard Labrasse – 2^{ème} tranche

Nos remarques et propositions portent essentiellement sur la sécurisation des utilisateurs des bandes cyclables prévues sur les trottoirs latéraux du Bd Labrasse entre la place Jean Sapin et la Place de l'Etoile.

CTS 2020 a demandé au Maire de prendre toutes les mesures d'usages nécessaires, en particulier :

- la sécurité des usagers des bandes cyclables, souvent des parents avec enfants,
- la réglementation « bande cyclable » devra avoir pour effet de sécuriser l'ensemble des usagers et d'éviter tout risque d'accident,
- les terrasses qui seront maintenues devront être contournées par la bande cyclable et la bande piétonne, il ne faut pas prévoir de places de stationnement en face des terrasses,
- on dénombre 15 entrées de parking collectif coté pair et 11 entrées coté impair, avec des risques d'accrochages entre cyclistes et automobilistes,
- la matérialisation au sol des entrées de parking collectif, par des couleurs et aspects différents,
- une bonne visibilité entre automobilistes qui s'engagent dans ces entrées de parking collectif et les cyclistes qui empruntent les bandes cyclables, il faut maintenir une vue dégagée de part et d'autre de ces entrées et ne pas y prévoir de places de stationnement,
- une vitesse limitée à 10/15 km/h, et éventuellement une interdiction de circulation croisée des cyclistes,
- la descente entre la rue de Londres et la Place de l'Etoile devra se faire sans prendre de vitesse, un panneau situé au carrefour rue de Londres / Bd Labrasse pourra rappeler cette descente,
- les cyclistes « rapides » ne doivent pas utiliser les bandes cyclables mais doivent emprunter la chaussée du Bd Labrasse ou les autres routes, des panneaux pourront rappeler cette disposition aux utilisateurs, cyclistes et automobilistes.

Contrat de Baie de Canche – Comité de Baie

Environ 17 153 070 € HT seront consacrés à l'assainissement des eaux usées et à la gestion des eaux pluviales dans le cadre du Contrat de Baie.

CTS 2020 signale à M. KAHN que notre commune n'est pas servie de façon suffisante au regard des rattrapages nécessaires en matière de réseaux collectifs d'assainissements EP et EU.

Monsieur le Maire proposera au Comité de Baie d'examiner ces différents points dans le cadre du Plan d'actions.

Hôtel des Dunes de Stella-Plage

L'état d'abandon du chantier devient insupportable pour l'image de notre station touristique. CTS 2020 demande au maire d'intervenir auprès du bénéficiaire du permis de construire.

Monsieur le Maire est intervenu auprès du propriétaire qui semble avoir des problèmes de trésorerie et avec son entreprise pour terminer le chantier.

Si la situation n'évolue pas, celui-ci sera convoqué en Mairie.

Courrier à la DREAL 13/03/2013

De nombreuses zones limitrophes des sept ZNIEFF répertoriées dans et autour de la Commune sont anthropisées ou altérées en front à rue et sur une largeur à préciser, dans des secteurs urbanisés de Cucq Trépied et Stella-Plage.

Il s'agit notamment des secteurs périphériques urbanisés de Stella-Plage concernés par les ZNIEFF « N° 051 - Dunes de Stella-Plage » et « N° 059 - Dunes de Mayville » et de la ZNIEFF « N° 0233 - Prairies humides péri-urbaines de Cucq » où plusieurs zones importantes ont été déclarées non humides au niveau du Syndicat Mixte du SAGE de la Canche au vu des résultats des études complémentaires des sols réalisées par la Sté Antéa Group en 2012 à la demande de la Commune (cf. : 3 pièces jointes).

Les tracés des cartographies ZNIEFF, dont la précision au 1/25000ème est insuffisante à l'échelle du PLU (1/5000^{ème}) et à fortiori au niveau parcellaire (1/1000^{ème}), constituent un réel obstacle à une définition claire et non ambiguë du zonage de la commune dans le cadre du PLU.

Afin de préciser plus finement le périmètre de ces ZNIEFF en vue de l'élaboration du PLU, et dans l'objectif de respecter un bon équilibre entre les trois domaines que sont l'économie, le social et l'écologie, nous demandons qu'une étude complémentaire puisse être réalisée sur tous les espaces que nous avons identifiés dans notre étude et repérés dans les trois extraits joints comme disponibles pour l'essor de la commune.

Nous vous demandons de bien vouloir nous accorder un rendez-vous à votre convenance.

Ça coule de source - Avant la Tringue, c'était le Bras d'Or

« AIRON NOTRE-DAME »

An 1123 – AIRO – Cartulaire (*) de l'abbaye bénédictine de Saint-Josse
An 1210 – HIRO – Cartulaire de l'abbaye bénédictine de Saint-Josse
An 1311 – AYRON – comté de Ponthieu, « aveu », Seigneur de Maintenay
An 1650 – AIRON – locution, citation de Jansson, typographe, imprimeur
An 1689 – NOTRE-DAME D'AIRO – pouillé de Feydeau (géographe), registre, rôle
An 1793 – AIRON-LES-LOIS – la Terreur – suppression des connotations religieuses

Le village d'Airon Notre-Dame est situé entre le Mont-d'Airon et la rivière nommée de nos jours « Le Fliers ». Le Fliers, dès son amont, distribue respectivement sur sa droite la « Petite Tringue » et ensuite la « Grande Tringue » avant d'aller se jeter lui-même en baie d'Authie.

Bien avant le « Fliers » et les deux « Tringue » existait une rivière appelée rivière du « Bras d'Or » ou « Petite Arche » séparant les deux communes d'Airon Notre-Dame et d'Airon Saint-Waast. Les sources de cette rivière étaient alors bien plus considérables qu'aujourd'hui.

En comparant la carte du Comté d'Artois dessinée en lieues communes de France, établie en 1693 par le sieur « Sanson », ingénieur géographe de sa majesté Le Roy Louis XIV, carte dédiée à Monseigneur « Grand Dauphin » son fils aîné (père de Philippe V futur roi d'Espagne) et lui attribuant le Comté d'Artois libéré des envahisseurs étrangers ainsi qu'avec notre carte actuelle I.G.N. dessinée au système métrique, un calcul assez complexe me permet d'affirmer avec certitude l'amont et l'aval de cette rivière « le Bras d'Or ».

En amont, les sources de cette rivière baignaient le pied des murailles de l'ancien château d'Airon. Ce château construit en pierres blanches et flanqué de tourelles, était entouré de fossés. Saint-Josse y séjourna quelque temps et l'on put voir bien après dans la ferme attenante la chambre qui lui servait d'oratoire. Ce lieu-dit porte toujours sur le cadastre le nom révélateur de « Le Flot de mer ».

Tout porte à penser que la mer remontait jusque là. Tandis qu'en aval, le « Bras d'Or » se terminait dans un estuaire fermé de nos jours dans sa partie est par l'étang « Jules Magnier ».

La précision de l'actuelle carte I.G.N. nous montre bien qu'au cours des ces trois derniers siècles, le cordon dunaire littoral a empiété sur la Manche (mer britannica) sur plus de 800 mètres face à l'estuaire du « Bras d'Or » mais bien plus encore au sud puisque Berck-Plage n'existait pas.

A cette époque, la mer arrivait approximativement au niveau du futur Boulevard Daloz au Touquet et du Boulevard Victor Poulain à Stella.



Mais revenons au Bras d'Or ».

En consultant les archives, je n'ai rien trouvé de particulier à cette appellation et j'en déduis tout simplement un intérêt économique certain tant par l'approvisionnement des ressources de la mer que par la discrétion de ce petit estuaire moins convoité par les pillards et envahisseurs que les autres estuaires de la Canche et de l'Authie.

(*) cartulaire – synonyme : chartrier
n. masc. Endroit ou recueil où étaient conservées des chartes.

Dominique Dachicourt, membre du bureau CTS 2020, passionné d'histoire et de généalogie - (sources BNF - IGN)

Dans le prochain bulletin : Airon Saint-Waast et l'ermite Josse.

Entretien des pelouses et nettoyage des trottoirs du boulevard Labrasse à Stella

En mars 2013, les employés municipaux ont toiletté les pelouses et les plantations des terre-pleins centraux.

Puis, début avril 2013, il y a eu un nettoyage par jet à haute pression des trottoirs du boulevard Labrasse entre le Bd de Berck et la place Jean Sapin.

Nous tenons à saluer ces initiatives.

La propreté en question à Cucq Trépied et Stella

La Voix du Nord Montreuil titrait « Les espaces verts de Cucq, des poubelles géantes ? » dans son édition du 2 avril 2013, photos à l'appui.

Elle mettait en exergue un problème de voisins à Cucq et un amoncellement de débris et d'encombrants dans un immeuble social de Stella, place Sapin.

Malheureusement, il s'agit de cas d'incivilités qui donnent une mauvaise image de notre commune.

Nous attendons des solutions de la part de la Commune et de certains gestionnaires d'immeubles, avec éventuellement des sanctions à l'encontre de ceux qui continuent à déposer leurs encombrants n'importe où en ville ou dans les espaces verts.

Création d'un collectif de défense anti-phoques

Des pêcheurs à pied, des professionnels de la pêche et des pêcheurs de loisirs se sont regroupés au sein d'un collectif pour dénoncer la présence de phoques en baies d'Authie et de Canche.

Ils jugent la pression de ces mammifères marins trop forte sur les écosystèmes de la côte et vis-à-vis des poissons plats en baies de Canche et d'Authie comme le flet qui, selon le collectif, aurait pratiquement disparu.

Ils craignent également que la mise en place du futur parc naturel marin ne leur permettra plus de pêcher le long des côtes protégées.

Fort heureusement, personne ne propose l'élimination des phoques.

COTISATION 2013

Le poids de l'association Cucq Trépied Stella 2020 dépend essentiellement du nombre de ses adhérents.

Ceux qui n'ont pas encore renouvelé leur cotisation, sans doute par oubli, et ceux qui souhaitent nous rejoindre peuvent utiliser le coupon prévu en page 11 du supplément spécial. Merci.

Comité de Rédaction

André KOVACS - Directeur de publication
Monique DELANNOY – monique.delannoy2@orange.fr
Micheline DUBROMEL, Vincent DUBROMEL,
Max PANTIGNY, Claude LEJEUNE, André LANOY,
Ghislain SEILLIER, Dominique DACHICOURT
Faites nous parvenir vos messages, articles et avis

L'Avenir Stellien - Association Cucq Trépied Stella 2020

Chez André KOVACS 357 avenue du Château d'eau 62780 Cucq Stella

Tél. & Fax : 03 21 09 66 64 Portables : 06 03 24 57 25 / 06 38 73 66 40

Courriel : cts2020@orange.fr Site : http://www.cts2020.fr

Tous droits de reproduction réservés. I.P.N.S. / Dépôt légal : Trimestriel